

2025_071

DÉCISION PORTANT ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX

Le Président de **MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2025, reçue en Préfecture le 30 juin 2025, par laquelle, dans le cadre du marché de travaux Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage Chemin de Talabeau 63730 Les Martres-de-Veyre, le Conseil Communautaire autorise le Président à attribuer les lots déclarés infructueux et à signer les marchés liés à l'issue d'une nouvelle consultation.

Considérant qu'à la date limite de réception des offres, fixée au 17 juillet 2025 à 12H, les candidats suivants ont répondu à la consultation allotie :

- Lot 2A Gros œuvre : SARL ECD sise 7 rue Barbier Daubrée 63110 BEAUMONT pour un montant de 24 740 € HT soit 29 688 € TTC.
- Lot 2B Maçonnerie de terre crue : SARL Maison de la Terre sise Le Lieu des Champs 35520 MONTREUIL LE GAST pour un montant de 37 800 € HT soit 45 360 € TTC ;
- Lot 4 Plomberie - Sanitaire - Fumisterie : SARL Pougheon sise 4 La Johannade 63380 MONTEL DE GELAT pour un montant de 13 240 € HT soit 15 888 € TTC ;
- Lot 5 Electricité : EURL Eleconcept 63 sise 10 Impasse du Cutan 63800 PERIGNAT-SUR-ALLIER pour un montant de 6 344,64 € HT soit 7 613,57 € TTC.

Considérant qu'à l'issue de l'analyse ces offres sont jugées économiquement avantageuses et répondant au cahier des charges. Les prestataires satisfont aux conditions de participation fixées dans les documents de la consultation et s'engage à respecter les modalités d'exécution prévues au marché alloti.

- DÉCIDE -

Article 1 : D'attribuer les lots comme suit :

- Lot 2A Gros œuvre : SARL ECD pour un montant de 24 740 € HT soit 29 688 € TTC ;
- Lot 2B Maçonnerie de terre crue : SARL Maison de la Terre pour un montant de 37 800 € HT soit 45 360 € TTC ;
- Lot 4 Plomberie - Sanitaire - Fumisterie : SARL Pougheon pour un montant de 13 240 € HT soit 15 888 € TTC ;
- Lot 5 Electricité : EURL Eleconcept pour un montant de 6 344,64 € HT soit 7 613,57 € TTC.

du marché de travaux Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage
Chemin de Talabeau 63730 Les Martres-de-Veyre.

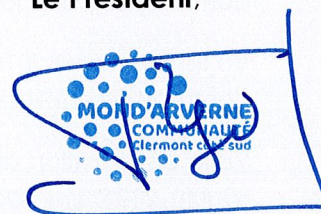
Article 2 : De signer à cet effet les actes d'engagement avec les entreprises retenues.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Veyre-Monton, le 24 septembre 2025

Le Président,



Pascal PIGOT